
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

AVIS DE PROJET

CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL DANS LA
MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Janvier 2013

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.	
Adresse civique :	50, rue du Fort	
	----- Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7	
Adresse postale (si différente) :	s.o.	
Téléphone :	(450) 743 2703	
Télécopieur :	(450) 743-7313	
Courriel :	eolien@pierredesaurel.com	
Responsable du projet :	Marcel Fafard, ing., consultant (marcel.fafard@videotron.ca)	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	3367121061	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Dessau inc.	
Adresse :	1080, côte du Beaver Hall, bur. 300	
	----- Montréal (Québec)	
	----- H2Z 1S8	
Téléphone :	(514) 281-1033 poste 2716	
Télécopieur :	(514) 798-8790	
Courriel :	sylvie.cote@dessau.com	
Responsable du projet :	Sylvie Côté, géogr., M.Env.	

3. Titre du projet

Construction du Parc éolien Pierre-De Saurel dans la MRC de Pierre-De Saurel.

4. Objectifs et justification du projet

La MRC de Pierre-De Saurel (ci-après appelée « la MRC ») a créé la Société en commandite Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C (ci-après appelée « la Société ») dans le but de construire et d'opérer un parc éolien de 12 éoliennes et d'une puissance nominale de 24,6 MW, pour livraison d'électricité à Hydro-Québec la plus hâtive le 1^{er} décembre 2015.

Le Parc éolien Pierre-De Saurel (ci-après appelé « le Parc ») est présenté dans le cadre du 2^e appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution (HQD) visant l'installation d'un bloc de 250 MW réservés à des projets communautaires d'ici le 1^{er} décembre 2015. L'appel d'offres est ouvert à des projets situés sur l'ensemble du territoire québécois. L'étude sur le potentiel éolien réalisée par la firme GPCo (2010) justifie la réalisation de ce projet.

Le parc proposé offre un potentiel éolien appréciable et est considéré faisable sur les plans économique et technique.

5. Localisation du projet

Le parc projeté est situé dans la partie nord-est de la MRC et chevauche les municipalités de Yamaska, de Saint-Robert et de Saint-Aimé (voir annexe 1).

6. Propriété des terrains

Le site est localisé sur des terres privées, entièrement à vocation agricole et est parsemé de quelques îlots boisés (superficie inférieure à 25 ha). La MRC a négocié des contrats d'octroi d'option pour chacune des localisations d'éolienne proposée.

Une demande d'autorisation sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après appelée « CPTAQ ») concernant un usage non agricole temporaire sur une superficie d'environ 2 hectares sur une période de 25 ans.

7. Description du projet et de ses variantes

La Société propose de construire et de mettre en service un parc éolien communautaire d'une puissance nominale de 24,6 MW et une production annuelle de 51,5 GWh déployée par 12 éoliennes de 2,05 MW chacune.

Pour ce faire, 8 km de routes d'accès seront nécessaires, dont environ 6,5 km à partir de rangs et de chemins de ferme existants qui devront être consolidés et mis à niveau pour supporter les charges prévues. Également, 12 fondations en béton armé sur pieux supportant les éoliennes seront construites de même qu'un réseau collecteur électrique souterrain de tension 25 kV.

Selon le rapport d'étude exploratoire effectuée par Hydro-Québec Trans-Énergie en janvier 2010 (Référence # A09-02-EP-39), la solution de raccordement envisagée consiste à raccorder le parc éolien communautaire sur deux circuits existants du réseau de distribution 25 kV raccordés aux postes satellites Sorel-Sud et Yamaska.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Le projet est prévu entièrement sur des terres privées pour lesquelles le promoteur complète la signature de contrats d'octroi d'option avec les propriétaires. Le territoire est entièrement à vocation agricole. Le promoteur devra donc obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin d'y installer les infrastructures du projet.

Le projet est situé dans les basses terres du Saint-Laurent. Ainsi, le relief du terrain est généralement plat. Les chemins d'exploitation proposés croisent un cours d'eau permanent et quelques fossés agricoles intermittents.

Les composantes du milieu biologique et physique de la région ont fait l'objet d'études environnementales préliminaires (SMI, 2010; ACTIVA ENVIRONNEMENT INC., 2012) et de demandes d'informations auprès des organismes concernés (MDDEFP et Écomuseum). Celles-ci démontrent que le territoire à l'étude chevauche les aires de distribution de certaines espèces fauniques et floristiques à statut particulier et la nécessité d'installer un système de fondations profondes en raison de la trop faible portance du sol.

Sur la base des informations obtenues à ce jour, outre les territoires protégés par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, le territoire à l'étude ne comporte aucune contrainte majeure au développement éolien. L'ensemble des éléments des milieux physique, biologique et humain sera analysé en détail dans le cadre d'une étude d'impact qui comprendra, entre autres, une évaluation approfondie du territoire.

9. Principaux impacts appréhendés

Le territoire du projet ne comprend aucun cours d'eau navigable au sens de la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Il est possible que la perturbation locale du sol puisse avoir un impact sur les biens archéologiques, si le site a un potentiel archéologique important. Ces impacts potentiels dépendent grandement des conditions prévalant sur le site. Ils feront l'objet d'une évaluation dans l'étude d'impact.

En phase d'exploitation, les enjeux les plus couramment soulevés sont liés au bruit, au paysage, à l'avifaune et aux chiroptères. Cependant, il appert que les impacts sur ces composantes du milieu peuvent être minimisés, voire même éliminés dans certains cas, par une planification en amont du projet et par la mise en place de mesures d'atténuation et de compensation appropriées. En ce qui concerne le bruit, mentionnons que les éoliennes modernes émettent de faibles niveaux sonores qui sont peu ou pas perceptibles à quelques centaines de mètres de la source. Les éoliennes seront implantées à des distances des résidences évitant le plus possible les nuisances dues au bruit.

Les collisions d'oiseaux et de chauve-souris peuvent survenir avec des structures en hauteur telles que les éoliennes. Cependant, des études ont démontré que le taux de mortalité associé aux éoliennes est faible en comparaison à d'autres types de structures en hauteur, tels que les édifices. Des inventaires aviaires et de chiroptères ont été réalisés par la firme Activa Environnement conformément aux protocoles établis par le MDDEFP et le Service canadien de la faune.

Certains impacts sur l'utilisation du territoire par les communautés locales peuvent être encourus, notamment en raison du transport des différentes structures nécessaire à la construction du parc. Par ailleurs, des impacts positifs sont anticipés sur l'économie locale, résultant de la création d'emplois lors de la phase de construction et d'emplois spécialisés lors de la phase d'exploitation.

De plus, le parc éolien 100 % communautaire est entièrement géré par la communauté, qui en retirera les bénéfices à venir. Aucune entreprise privée ne participe financièrement à ce projet. Puisqu'elle est seule à investir, la communauté profitera de la totalité des retombées directes de 42 millions de dollars sur 20 ans :

- 10 M\$ pour les municipalités hôtes et les propriétaires terriens;
- 32 M\$ pour le Fonds de développement régional.

Des retombées indirectes de 15 à 20 millions de dollars sont possibles pour la région pendant la phase de construction.

Les impacts sur ces composantes du milieu, ainsi que d'autres impacts potentiels, seront évalués et discutés en détail dans le cadre de l'étude d'impact.

10. Calendrier de réalisation du projet

L'échéancier directeur du projet se résume ainsi :

- Février à avril 2013 : réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement;
- Mai à septembre 2013: analyse par le MDDEFP;
- Octobre 2013 à septembre 2015 : approvisionnement, permis, ingénierie et construction;
- Octobre 2015 : mise en service du parc éolien et rodage;
- Décembre 2015 : début des livraisons d'électricité à HQD.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Aucune phase ultérieure au projet n'est prévue.

12. Modalités de consultation du public

Plusieurs assemblées publiques d'information ont eu lieu auprès des élus, des propriétaires terriens, plus d'une dizaine de conférences de presse et d'entrevues radiophoniques, des assemblées publiques d'information ont été tenues dans la municipalité de Saint-Robert dans la soirée du 29 avril 2010 (plus d'une cinquantaine de personnes présentes) et dans la ville de Sorel-Tracy le 3 octobre 2012 (près de 175 personnes présentes) et une journée porte ouverte a été organisée en décembre 2011 (plus d'une centaine de personnes présentes). Les assemblées et la journée porte ouverte ont été annoncées dans les médias électroniques et écrits (station radiophonique régionale, portails Internet régionaux, journaux régionaux) et ont donc attiré plus de 325 personnes. L'ensemble des municipalités présentes sur le territoire du projet a donné leur appui à celui-ci.

De plus, tous les propriétaires terriens où est projetée la construction des 12 éoliennes ont signé un contrat d'octroi d'option avec la Société, donnant ainsi leur appui à l'ensemble des aspects du projet.

13. Remarques

Aucune remarque n'est à souligner.

Références

ACTIVA ENVIRONNEMENT INC. 2010. Inventaire de la faune aviaire Parc éolien Pierre-De Saurel : Migration printanière et nidification 2012 – Version préliminaire. Présenté à Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. 22 p. + 5 annexes.

GPCo. 2010. Exhibit 3.6.2. Pierre-De Saurel Wind Farm Uncertainty and Loss Analysis. Submitted to MRC Pierre-de-Saurel. 11 p.

SMI. 2010. Étude géotechnique d'avant-projet – Rapport final. Présenté à MRC de Pierre-De Saurel. 17 p. + 4 annexes.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le *28 janvier 2013*

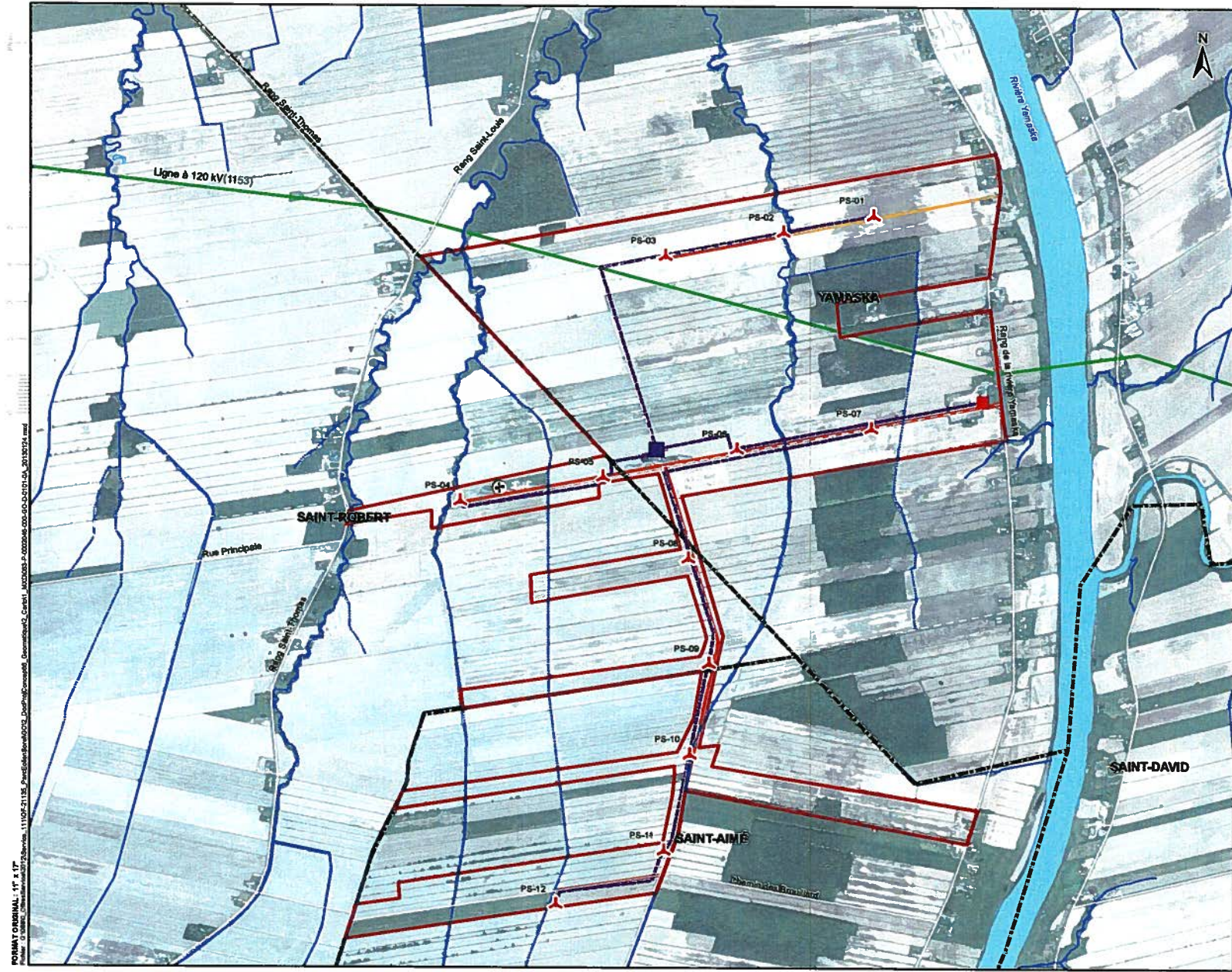
par



Denis Boisvert
Administrateur
Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.

Annexe 1 Localisation du projet





- ### Composantes du projet
- Limite du parc
 - ^ Localisation des éoliennes
 - + Mât de mesure de vent
 - Poste de départ et sectionnement
 - Réseau collecteur
 - Boîte de jonction
 - Chemin d'exploitation proposé sur chemin agricole existant
 - Nouveau chemin d'exploitation proposé
- ### Autres
- Ligne de transport d'énergie électrique
 - Étendue d'eau
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Limite municipale

Sources :
 - Images satellites : © Esri, i-cubed, USDA, USGS, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP
 - Inventaires : 2010
 - Données topographiques : BNDT 2004, feuille 0211115



Client	Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.
Projet	Construction du Parc éolien Pierre-De Saurel dans la MRC de Pierre-De Saurel
Titre	Carte 1 Localisation du projet
Préparé par : C. Gaudette	N/D : 063-P-0002046-000-GO-D-0101-0A
Dessiné par : A. Rutherford	Echelle : 1:20 000
Vérifié par : G. Carpentier	Date : Janvier 2013
Projection NAD 83	



P:\BANCHE\ORIENTAL\17' x 17' (11106) - 21135_ParcEolienPierreDeSaurel_Doc\Plan\Carte01_01_20131014.mxd
 11106-21135_ParcEolienPierreDeSaurel_Doc\Plan\Carte01_01_20131014.mxd

